



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DIX-SEPT NOVEMBRE, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire,

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2025

Les membres présents (8) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Emmanuelle ROSSI, Gratienne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Procurations (3) : Carole DUPRÉ à Gratienne BASTARD-ROSSET, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD ;

Absent (1) : Séverine SAOS ;

Madame Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS a été élue secrétaire de séance.

N°2025/076-17/11

Objet : Participation financière aux colonies de vacances UFOVAL 2026

Rapporteur Yvette GOLLIET

Madame le Maire rappelle que la commune a pris la décision en 2019 de renouveler la « convention séjours de vacances » pour favoriser le départ des enfants et des jeunes de la commune en colonies de vacances UFOVAL 74 en participant financièrement aux séjours des enfants ;

Pour 2021, la participation journalière a été acceptée à 4.20 € par jour et par enfant, (délibération N°2021/001-18/01 du 18 janvier 2021).

Pour 2022, la participation journalière a été acceptée à 4.25 € par jour et par enfant (délibération N°2021/090-10/12 du 10 décembre 2021)

Pour 2023, la participation journalière a été acceptée à 4.30 € par jour et par enfant (délibération N°2022/074-12/12 en date du 12 décembre 2022)

Pour 2024, la participation journalière a été acceptée à 4.35 € par jour et par enfant (délibération N°2023/078-14/12 en date du 14 décembre 2023)

Pour 2025, la participation journalière a été acceptée à 4.40 € par jour et par enfant (délibération N°2024/071-25/11 en date du 25 novembre 2024)

Afin de continuer à favoriser le départ des enfants, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention pour 2026 avec la proposition de participation journalière de 4.45 € par jour et par enfant. (proposition de Fédération des Œuvres Laïques en date du 22 octobre 2025).

Entendu l'exposé de Yvette GOLLIET

Sur proposition de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de reconduire pour 2026, par avenant, la convention séjours de vacances avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute-Savoie (UFOVAL) ;
- FIXE le montant de la participation financière de la Commune à 4.45 € par jour et par enfant ;
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant 2026 et tous les documents se rapportant au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Le Maire,
Catherine HAUETER*



Le secrétaire de séance
Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS



LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 25/11/2025
ET PUBLICATION LE 25/11/2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Mairie de ALEX

Utilisateur : VERNAZ Sandrine

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | DEL2025076 |
| Objet : | PARTICIPATION FINANCIERE 2026 COLONIES UFOVAL |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2025-11-17 00:00:00+01 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 7.10.1 - Subventions et secours |
| Identifiant unique : | 074-217400035-20251117-DEL2025076-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier | text/xml | 913 o |
| Nom métier : 074-217400035-20251117-DEL2025076-DE-1-1_0.xml | | |
| Document principal (Délibération) | application/pdf | 101.8 Ko |
| Nom original : DEL2025.076 PARTICIPATION FINANCIERE 2026 COLONIES UFOVAL.pdf | | |
| Nom métier : 99_DE-074-217400035-20251117-DEL2025076-DE-1-1_1.pdf | | |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 25 novembre 2025 à 11h03min42s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 25 novembre 2025 à 11h04min15s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 25 novembre 2025 à 11h04min17s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 25 novembre 2025 à 11h04min25s | Reçu par le MI le 2025-11-25 |